M. BURPEE—Je doute fort qu'il soit possible d'obtenir l'évaluation au moment de l'exportation; mais, si c'est possible, je l'aurai. Nous percevons un impôt sur les remorqueurs qui sont amenés ici, et il est fait une estimation du temps qu'ils sont employés, que ce soit pour un anou deux, ou pour tout autre espace de temps.

Affaires

M. PLUMB—La plus grande partie des travaux du canal Welland a été exécutée sous l'administration actuelle. Ces travaux ont commencé en 1871, je crois, et ce qui forme la base de cette plainte ou résolution a pris naissance depuis. Je ne vois donc pas le rapport que peuvent avoir les faits antérieurs avec la question.

M. BUNSTER—Cette question est très importante. Lors de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, il fut stipulé que le chemin de fer du Pacifique serait construit, et cette question avait la préséance sur les autres. Il paraît, cependant, que le trésor fédéral a été mis à contribution pour approfondir et élargir les canaux d'Ontario et de cette partie de la Confédération, tandis qu'on a totalement ment négligé le chemin de fer du Pacifique.

M. L'ORATEUR—Je ne saisis pas précisement le rapport que les remarques de l'honorable monsieur ont avec la question.

M. BUNSTER—Je m'incline devant la décision de M. le président.

MACKAY (Cap-Breton)—La Colombie-Britannique est toujours dans l'ordre.

M. BUNSTER-La Colombie-Britannique est une contrée bien plus belle qu'Ontario et Québec réunis ensemble, et si même le Cap-Breton était ajouté à ces provinces, la Colombie pourrait l'escompter. La Colombie a le droit de se plaindre du gouverne-Lorsque contrairement ment fédéral. au contrat, on l'hypothèque pour construire des canaux, ses habitants ont raison de se trouver froissés. Je crois que le canal Welland devrait être mis de côté jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique soit construit.

La proposition est adoptée.

PONT SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE.

DEMANDE DE CORRESPONDANCE.

M. FRÉCHETTE—Je demande la production de toute la correspondance échangée an sujet de la construction d'un pont sur la rivière Chaudière, dans le comté de Lévis.

La demande est acordée.

emploi des lignes de fond sur les-COTES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

DEMANDE DE CORRESPONDANCE.

M. MACKAY (Cap-Breton)—Je de mande la production de la correspondance et des requêtes qui sont en la possession du gouvernement au sujet de l'emploi, par des étrangers, de lignes de fond au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Je n'ai aucun doute que la Chambre. reconnaît l'importance de cette question. On prétend, et avec raison, je crois, que l'emploi des lignes de fond sur nos côtes maritimes a un effet nui-

sible sur nos pêcheries.

Si l'on considère que ces pêcheries constituent une de nos industries lesplus importantes et que cette source de revenus nous a rapporté l'annéedernière \$11,147,558—dont plus de la moitié nous est venue de la Nouvelle-Ecosse,—on verra que leur protection est une question de la plus urgentenécessité.

Je crois qu'en vertu du Traité de-Washington les pêcheurs américains ont les mêmes droits que les nôtres, et les règlements que le ministère des Pêcheries pourrait établir doivent aussi-

s'appliquer à eux.

L'emploi des lignes de fond est réprouvé par les hommes pratiques, et les requêtes qui sont aujourd'hui au ministère des Pêcheries nous apprennent que dans bien des localités la quantité du poisson a diminué de la moitie par cette seule cause.

Cette matière intéresse sérieusement nos pêcheries—champ qui nous rapporte des récoltes que nous n'avons pas

semées.

Ce mode de pêche est d'un usagetrès répandu. On laisse aller au foud de la mer une longue corde à laquellesont attachées nombre de petites lignes amorcees. Aussi, le poisson qui approche de nos côtes pour y chercher la.

M. Plumb